

- 02 Editorial
- 03 Pirouette
- 03 Un anniversaire de 105 ans
- 03 L'IMP d'Etalle
- 04 L'Illé
- 04 Exposition à la Mairie
- 04 La vie à la bibliothèque
- 05 Centre d'Eveil Artistique
- 05 Espace Public Numérique
- 06 Archetal
- 08 Le télévie en Gaume
- 08 Théâtre au profit du CNCD
- 09 Je Cours Pour Ma Forme
- 09 Le Syndicat d'Initiative
- 09 Les pompiers d'Etalle
- 10 Pénurie d'électricité et plan de délestage
 - Versages sauvages
- 2 Collecte et traitement de déchets
- Redevance
- Concessions de sépulture
- 4 Prime à la vie chère
- 4 Relevés consommation d'eau
- 14 Tarification de l'eau pour 2015
- 15 Maison de l'emploi
- 15 Fonds des accidents de travail
- 16 La Roseraie
- 16 La Croix-Rouge
- 17 Service Répit
- 7 Cuestas
- 7 La Zone de Police de Gaume
- 18 Camp Militaire de Lagland
- CPAS Allocations de chauffage
- Ramassage des sapins de Noël
- 19 Fermeture de l'Administration communale
- 19 Passeport Biométrique
- 19 Vente de lots de bois de chauffage
- 20 Voeux communaux
- 20 Agenda
- 23 La vie à Etalle



LA NUIT

La fin de l'automne et le début de l'hiver correspondent au retour des longues nuits. La nuit est souvent associée à la dépression, au désespoir et on a jamais autant besoin de lumière que lorsqu'elle s'éteint.

Justement en cette fin d'année, que de signaux négatifs!

Les grèves nous rappellent qu'une partie de nos fameux « droits acquis » sont menacés ... Et pourtant, pour en préserver l'essentiel, des réformes sont nécessaires, dans un pays qui traîne une dette publique supérieure à 100% de son produit intérieur brut, qui souffre d'un taux d'emploi particulièrement faible et qui devra faire face, dans les années à venir, à une lourde charge liée aux pensions, et ce quel que soit le gouvernement aux commandes!

Finalement, nous savons tous très bien qu'il faudra faire des efforts supplémentaires

Il y a aussi plus prosaïquement la menace de pénurie d'électricité.

Vous pourrez lire dans ce bulletin que, si cette menace est bien prise au sérieux, il n'y a aucune raison de céder à la panique, un plan de délestage étant prévu pour causer le moins de désagréments possibles à la population si la menace devenait réalité.

Ne pensons cependant pas que tout est négatif et, face à ces situations désagréables, faisons nôtre cette maxime d'Edmond Rostand

« C'est la nuit qu'il est beau de croire à la lumière. »

Dans cet esprit, le Collège Communal, les Conseillers Communaux et du CPAS et toute l'administration communale vous assurent qu'ils feront le maximum possible pour maintenir des services de qualité, au niveau qui est le leur, et vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et une très bonne année 2015

Editorial



1. Pirouette

La Crêche Communale Pirouette fête ses 20 ans

Ce 8 novembre 2014, une grande soirée de retrouvailles fut organisée par la Maison Communale de l'Enfance « PIROUETTE » à l'occasion de ses 20 années de fonctionnement.

Toutes les familles ayant fréquenté l'établissement étaient invitées à participer à un repas afin de se remémorer les bons instants passés ensemble au travers d'un reportage photographique.

Pas moins de 210 personnes ont répondu présentes, dont 75 enfants et adolescents âgés de 3 semaines à 19 ans. Cette soirée fut un réel succès, ainsi que la journée « portes ouvertes » qui se déroulait le lendemain.

C'était aussi l'occasion de mettre à l'honneur 3 membres du personnel : Nicole Toussaint, cuisinière, Virginie Goffinet, puéricultrice, pour leurs 20 années de travail au sein de l'établissement, ainsi que Christelle Gérard pour ses 10 années de travail.

La Maison Communale d'Accueil de l'Enfance (MCAE) Pirouette a ouvert ses portes le 15 septembre 1994, à l'initiative de l'administration communale et de son Bourgmestre Mr Guy Charlier. La gestion a quant à elle été confiée à une Asbl dont la présidente est Madame Paule Clausse, la trésorière Mme Christine Boutet et la secrétaire Mme Annie Bertrand.

La MCAE a accueilli pas moins de 321 enfants, à la rue de Lenclos à Etalle, dans les anciens locaux de la gendarmerie durant les 17 premières années, et depuis le 15 janvier 2011 dans les locaux rénovés de l'ancienne école communale et mairie de Sainte-Marie sur Semois.

La capacité d'accueil est passée de 15 à 18 lits et le nombre d'enfants inscrits est actuellement de 30. Le personnel encadrant se compose d'une directrice, d'une secrétaire, de huit puéricultrices, d'une cuisinière et d'un agent d'entretien.

2. Un anniversaire de 105 ans

Madame Lucie Rock, née à Etalle le 2 décembre 1909, a fêté ses 105 ans. L'esprit vif et toujours avec une excellente mémoire, Lucie Collignon de son nom de jeune fille vit toujours à Etalle entourée de sa famille qui s'occupe d'elle avec constance et affection.

3. L'IMP d'Etalle, Lauréat du Prix Godfroid 2014.

Situé à Etalle, l'Institut Médico-Pédagogique, «La Providence» a reçu le Godefroid 2014 dans la catégorie «Développement Durable».

L'IMP d'Etalle est un Service Résidentiel pour Jeunes qui accueille des enfants et des adolescents de 3 à 18 ans souffrants de troubles du comportement (catégorie 140) et de débilité légère (catégorie 111) ou modérée (catégorie 112). L'institut est reconnu par l'AWIPH.

Il accueille également des jeunes en phase de transition vers l'autonomie dans le Service de Logement Supervisé «D'une Rive à l'Autre».

Il y a une dizaine d'années, la direction de l'institut décide d'adhérer à son niveau au protocole de Kyoto. La démarche est alors plus d'ordre pédagogique qu'économique puisqu'elle permettra d'impliquer les 50 jeunes - de 3 à 25

ans - qui y sont hébergés. La Providence se lance dans l'isolation thermique, le remplacement des châssis, les pompes à chaleur, les panneaux thermiques et photovoltaïques.

La démarche a évolué vers un projet global où le développement durable est pris en compte dans le quotidien de l'institution. Le lait acheté dans une ferme voisine remplace les 6.000 tétra briques annuelles. La cuisine s'approvisionne en produits locaux de saison. La buanderie utilise des détergents écologiques. Les économiseurs d'eau, les ampoules Led sont utilisés pour limiter les consommations d'eau et d'électricité.

Les jeunes sont les acteurs privilégiés de la démarche et les projets se multiplient afin d'en faire des adultes responsables aptes à mieux appréhender les défis auxquels ils seront confrontés.

4. L'IIIé

Depuis la rectification de la Semois durant les années 50, les frayères, lieu de reproduction des poissons, se sont raréfiées.

Par le biais d'une échelle à poisson qui le relie à la Semois, l'étang de l'Illé, entre Etalle et Sainte Marie, est devenu une zone de reproduction pour de multiples espèces telles que le brochet, la tanche, ... qui s'y plaisent au point d'y rester.

Tous les deux à trois ans, l'étang est vidé. Le poisson est récolté par le service de la pêche qui rempoissonne les Abattis, la Semois entre Vance et Tintigny ainsi que la Rulles.

Cette année, comme tous les huit ans, l'étang restera vide jusqu'en février/mars afin que les sols puissent se minéraliser

5. Geneviève Legros expose à la Mairie

Depuis janvier 2014, la salle du conseil communal et l'espace accueil de la mairie d'Etalle accueillent des expositions d'artistes. L'objectif est de leur permettre d'exposer leur travail en un lieu non conventionnel en contact direct avec la population.

Geneviève Legros de Chantemelle qui a effectué ses études à l'ERG, l'Ecole de Recherche Graphique à Bruxelles, exposera à la mairie d'Etalle du lundi 9 février au 11 avril 2015.

6. La vie à la bibliothèque

La vie à la bibliothèque

L'année 2014 s'achève. 2015 s'annonce déjà, plein de projets, d'activités et d'animations sans oublier les nouvelles collections qui viendront compléter nos rayons! Ce passage vers l'an neuf est l'occasion de remercier toutes les « petites mains » qui viennent nous aider dans nos activités et tâches diverses : la vie à la bibliothèque ne serait pas aussi agréable sans elles!

Merci à tous et toutes!

Toute l'équipe souhaite à chacun d'entre vous de très joyeuses fêtes de fin d'année

Les histoires contées :

Francine et ses histoires vous attendront les mercredi 14 et 28 janvier mercredi 11 et 25 février mercredi 11 et 25 mars De 16h00 à 17h00

Mars-avril-mai : le printemps des comptines

Une poule sur un mur qui picorait du pain dur Si le loup y était, il nous mangerait Pic et Pic et Colegram Bour et bour et ratatam Am stram gram Petits poèmes loufoques, les comptines ou enfantines traditionnelles se jouent du sens, font chanter la langue ou la font bafouiller! Ces formulettes chatouillent les oreilles et provoquent le rire. Elles font surtout grandir! (D'après Michel Defourny)

La bibliothèque proposera des activités autour d'une exposition de livres sur le thème des comptines. Les activités se feront avec les tout-petits de la crèche, les classes maternelles mais aussi avec les familles!

Inscrivez déjà ces dates dans votre nouvel agenda : le programme vous sera communiqué dès que possible.

Notre règlement d'ordre intérieur

Bientôt, nous mettrons à votre disposition un petit carnet reprenant le règlement d'ordre intérieur : les horaires, les conditions de prêt, les services offerts, les tarifs, l'utilisation d'Internet,...Réservez-lui bon accueil !

Vacances de Noël : congés

La bibliothèque sera fermée du mercredi 24 décembre au samedi 3 janvier inclus

L'équipe des bibliothécaires et animatrice

Dominique Martin, Géraldine Duroy et Marjorie Noël

063/60 13 88 - bibliotheque.locale.etalle@province.luxembourg.be - http://www.etalle.be/bibliothèque http://www.bibliotheques.province.luxembourg.be/webopac/Vubis.csp (Catalogue des bibliothèques du réseau Vubis)

le mardi de 13h30 à 18h30 ;

le mercredi de 8h30 à 17h30 ;

le jeudi de 13h30 à 17h30 ;

le vendredi de 8h30 à 12h30 ;

le samedi de 8h30 à 12h 30.

7. Centre d'Eveil Artistique

Année 2015 :

L'atelier Art Dys (pour enfants dysphasiques) reprendra le lundi 12/01 de 17h à 18h30.

Les ateliers LéoNart (6-11 ans) reprendront les mardi 13/01, mercredi 14/01 et jeudi 15/01 aux horaires habituels.

Les ateliers Art d'Ados (12-15 ans le vendredi, 13-18 ans le samedi) reprendront les vendredi 16/01 et samedi 17/01 aux horaires habituels.

Informations: Michaël Crepin 0498.59.71.22

STAGE DE CARNAVAL

Semaine "TOP-ARTISTE" du 16 au 20 février 2015 de 14h à 17h

Prix : 30€ (matériel et collations sont compris) Thème : "Le Petit Théâtre de Poche" (Kamishibai).

Création d'histoires avec les personnages, réalisation des dessins, élaboration du découpage, bricolage.

Jeux artistiques par équipe.

Informations: Michaël Crepin 0498/597122

8. Espace Public Numérique

Les Espaces Publics Numériques (EPN) de Wallonie

Qu'est-ce qu'un Espace Public Numérique ou EPN?

«Un espace public numérique est un espace d'apprentissage et de médiation des usages numériques, qui a vocation de favoriser la participation citoyenne de tous à la Société de l'information. L'espace propose des services diversifiés d'accès, de formation et d'accompagnement, adaptés aux besoins de ses publics. Spécialisé ou généraliste, fixe ou mobile, l'espace est intégré à la vie locale et contribue à l'animation numérique de son territoire.»

En 2015, deux types d'atelier sont prévus :

L'atelier découverte : Vous n'y connaissez rien ou très peu en informatique. L'atelier découverte vous permettra de mieux comprendre le jargon informatique , d'utiliser un ordinateur , d'utiliser internet, d'utiliser une clé USB... Bref, vous apprendrez à dédiaboliser la machine! (les vendredis de 10h30 à midi)

L'atelier MàJ (Mise à jour) s'adresse à des utilisateurs ayant déjà utilisé l'ordinateur. Ces ateliers sont conviviaux et permettront aux participants de poser les questions sur les sujets qui leur posent problème (les mardis et jeudis de 10h30 à midi).

Pour toutes informations complémentaires : Michaël Crepin 0498.59.71.22

9. Archetal

Sainte-Marie sur Semois

«Le nom de la seigneurie de Sainte-Marie figure déjà, en 1124, dans une charte où est relatée la consécration d'Orval ainsi que la générosité du comte de Chiny, Othon II, qui donne à l'abbaye la moitié du moulin près de Sainte-Marie. Le seigneur avait érigé une chapelle sur ses terres en un lieu dit nochet, et l'avait dédiée à la mère de Dieu. Aussi le village qui a grandi à l'ombre de son castel s'était paré du nom de Sainte-Marie. Et pour le distinguer d'autres villages portant le même nom, on y ajoutait parfois l'épithète à Nochet, c'est-à-dire aux noisetiers. Les Sainte-Marie blasonnaient «d'argent à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'or, sur chacune un tourteau d'azur». (Histoire de la prévôté d'Etalle et seigneurie de Ste Marie par N-J Lenoir - 1909 p.96-97)

Sainte-Marie-sur-Semois recevra l'affranchissement au droit de Beaumont après que, le 15 janvier 1461, les habitants de Sainte-Marie, irrités, aient fait pression sur Jean de Malberg, seigneur du lieu et aient été à Virton réclamer leurs droits à l'affranchissement.

Vincent (Que signifie nos noms de lieux - n°82 - 1947 - p.39) signale le «gentilé» (nom des habitants formé par le nom de la localité) sainte-marô, alors que Fouss signalait les Savarrats = verrats.

Haust (Enquête dialectale sur la toponymie wallonne 1940-1941 p.67) confirme ce gentilé et rapporte la graphie dialectale du toponyme sainte-marîye (a nochè).

Au Château

Désigne l'endroit où est érigé le château (Histoire de la prévôté d'Etalle et Seigneurie de Ste Marie par N-J Lenoir – 1909) de Sainte-Marie. L'ancien château fut rasé en 1841 par le baron Florimond de Woelmont, d'Hambraine qui l'avait acheté en 1840. Il fit construire, à peu près sur le même emplacement, une maison de campagne qui existe toujours et dont l'appellation château est restée dans le vocabulaire local. Ce constructeur, décédé en 1863, avait légué ses propriétés de Sainte-Marie à sa nièce, Marie de Villers, épouse du comte Charles de Liedekerke de Pailhe. Leur fille, née comtesse de Liedekerke a contracté alliance avec le baron Fernand d'Huart.

Tandel (Les communes luxembourgeoises – AIAL 1890) précise par la notice de Mr VALET, instituteur communal à Sainte-Marie en 1877 :

«Le vieux château de Sainte-Marie a été remplacé par une construction moderne, bâtie sur l'emplacement de l'ancienne; les caves ont été conservées, ainsi que la porte d'entrée; cette dernière montre encore les armoiries des ducs de Corswaren-Looz. Les caves ont des murs d'un mètre et demi et plus d'épaisseur, ce qui indiquerait que l'ancien château avait une certaine importance comme forteresse; on voit sur l'une des portes des dites caves, une inscription ancienne ainsi fait «POTIUS MORI QUAM FOEDARI».

Rue des Tilleuls

Espèce répandue dans la région et souvent même à l'intérieur du village avec parfois une volonté de commémoration comme les tilleuls plantés pour le centième anniversaire de la Belgique.

La nouvelle appellation rue des tilleuls fut décidée en CC d'Etalle le 11 mai 1978 pour remplacer l'ancienne appellation de la rue de Villers partant de Sainte-Marie vers Villers-sur-Semois.

Rue de la Gare

La ligne de chemin de fer part toujours de Marbehan à Croix-Rouge afin de desservir la scierie du même nom et anciennement dépassait Croix-Rouge pour rejoindre Ethe (près de la ferme de Bar, on trouve encore le bâtiment et le lieu dit gare de Buzenol) puis St-Léger.

La nouvelle appellation rue de la gare fut décidée en CC d'Etalle le 11 mai 1978 pour remplacer l'ancienne appellation de grand'route.

Place Marcel Moreaux

Anciennement place de la gare à Sainte-Marie rebaptisée par le CC d'Etalle en date du 4 novembre 1982.

Marcel Moreaux, chansonnier et poète gaumais très connu pour ses oeuvres en dialecte gaumais, est né le 15/1/1893 à Poncelle et mort à Sainte-Marie-sur-Semois le 1/1/1960.

Plusieurs de ses textes ont été publiés dans diverses éditions du Musée Gaumais.

Voir la plaque commémorative apposée sur la façade de l'immeuble (N°5) sis en face de l'ancienne gare de Sainte-Marie, immeuble dit aussi «café Moreaux» où travaillait Marcel Moreaux.

La tête du poète est gravé dans la stèle avec les mentions suivantes : «A c't eûre, t'chantez, c'est d'à vot tou ! 1894 - 1960 - Ici vécut Marcel MOREAUX, Poète-chansonnier gaumais».

Chaussée Romaine

Ancienne voie gallo-romaine traversant Etalle d'est en ouest et tronçon de la voie reliant Ivoix-Carignan à Trêves. TANDEL (Les communes luxembourgeoises – AIAL 1890) précisait déjà : "Gilebeaupont, lieu-dit situé sur le ruisseau qui vient du bois de Sainte-Marie, passe à Bertauvaux, Landin et va se jeter dans la Semois près de Han entre Villers-sur-Semois et Sainte-Marie-sur-Semois.

Dans le courant du mois de mai dernier (vraisemblablement 1889), en creusant les fondations d'une maisonnette de garde-barrière, sur la ligne de chemin de fer de Marbehan à Virton et à un demi kilomètre de la station de Sainte-Marie, les ouvriers occupés à ce travail ont mis à découvert une ancienne route qui paraît avoir de 15 à 20 mètres de largeur.

Cette route offre une telle résistance de dureté qu'il a été impossible de la transpercer à l'aide d'une pioche. Les ingénieurs de l'Etat appelés sur les lieux ont déclaré qu'il était inutile de creuser les fondations plus profondes, les matériaux employés pour la construction de cette route offrant plus de résistance que n'importe quel béton que l'on pourrait employer. On avait remarqué des traces de cette route entre Sainte-Marie et Etalle. D'après les remarques qui ont été faites, elle paraît traverser le village de Sainte-Marie-sur-Semois et se diriger en ligne directe vers Etalle.

Il est à supposer que cette route pourrait bien être une des voies romaines; elle se trouve être au passage de la voie qui partaint de Reims, passait à Iwoix (Carignan) Etalle (Stabulum) et Arlon (Orolaunum)".

L'appellation chaussée romaine a été prise par le CC d'Etalle en date du 11 mai 1978 pour remplacer l'appellation rue d'Etalle attribuée à Sainte-Marie avant la fusion des communes.

Rue de Bertauvaux

Composé de vaux provenant du latin vallis et de l'anthroponyme germanique Bertald.

Nouvelle rue dans le lotissement communal de Sainte-Marie, appellation décidée en CC d'Etalle du 11 mai 1978.

Rue de la Balastière (orthographié parfois ballastière ou balastière)

Nouvelle rue dans le lotissement communal de Sainte-Marie, appellation décidée en CC d'Etalle du 11 mai 1978. La ballastière (mot créé au XIXe siècle de l'anglais ballast = lest pour navires) est une carrière d'où on extrait du ballast, ensemble de pierres concassées qui maintiennent les traverses d'une voie ferrée en les assujettissant. Le toponyme ballastière doit avoir été créé lors de la création de la voie ferrée reliant Marbehan à Croix-Rouge et donc du langage utilisé à ce moment lors du travail en carrière d'extraction et de concassage de ces pierres pour alimenter le tracé de la voie de chemin de fer. Le site d'extraction n'étant plus actuellement en activité, les habitants emploient plus régulièrement le terme à l'ancienne carrière plutôt que le mot ballastière.

Au Poteau

On retrouve ce toponyme régulièrement dans nos régions avec la signification de limite ou de borne entre deux bans.

Voie du Banel

Décision du CC d'Etalle le 11 mai 1978 pour remplacer l'ancienne appellation de Rue de Virton.

(Bannel en 1640), toponyme formé par le mot latin bannalis. C'est donc un territoire banal.

Tandel (Les communes luxembourgeoises – AIAL 1890) précise: «Le Banel, lieu-dit situé sur la section de Fratin aboutissant à l'ancien chemin de Fratin à Virton et qui sert maintenant pour la vidange des coupes de bois, le transport des feuilles et litières, etc... Pendant l'hiver dernier (vraisemblablement l'année 1889), des ouvriers occupés à extraire des pierres dans une carrière appartenant à M.L. Huriaux, cultivateur à Fratin, ont mis à découvert plusieurs

squelettes d'une grandeur extraordinaire. Déjà à cet endroit, il y a deux ans, on avait également découvert trois squelettes de même grandeur, environ deux mètres. Il est à présumer que cette partie du territoire aura été occupée anciennement par quelque tribu sauvage ou groupe querrier.»

Le Banel est situé à 1km au sud-ouest de Fratin, dont une partie longe la route d'Etalle/Virton, il couvre une superficie de 140 h environ. Ce lieu-dit possède sa page d'histoire. En 1758, nous étions sous la deuxième période autrichienne, le gouvernement de Marie-Thérèse pressé d'argent, propose à l'abbé d'Orval de lui vendre les bois du Banel faisant partie du territoire de Fratin. Le contrat de vente date du 30 octobre 1758, enregistré le 22 mai 1759.

Le livre de Grégoire (Orval au fil des siècles – Tome 2) parle de la transaction. L'acte énumère encore tous les droits seigneuriaux, la juridiction de haute et basse justice, les cens, rentes, moulins, fours et quantité d'autres droits, ainsi que la vente des bois du Banel, du Chenois, du Chenel et de la Sarte. On peut encore voir de nos jours les bornes mesurant 50cm hors de la terre, d'un côté est gravée la crosse de l'abbaye, de l'autre la lettre E qui voulait dire terrain de la prévôté d'Etalle.

Lors de la révolution française, ces biens furent confisqués par l'état.

En 1826, lorsque Fratin fut rattaché à la commune de Sainte-Marie ces terrains furent vendus en grande partie aux cultivateurs de Fratin.

Actuellement le Banel est en grande partie boisé.

Rue de Bellefontaine

Herbillon (Noms des communes de Wallonie – 1986) signale l'orthographe Bezfontana au 13e siècle.

Belle par étymologie populaire ; ce premier élément pourrait être identique à beez dérivé de bessius.

Haust (Enquête dialectale sur la toponymie wallonne 1940-1941 p.67) rapporte la graphie bèl'fanténe en dialecte gaumais.

Prat dans le Tandel rapporte Bellefontaine en 1251 et Be-

lefontaine en 1257 et ajoute que le nom vient des belles fontaines qui se trouvent dans le village.

Paquis des Bûchettes

Paquis du latin pascere qui a donné pâturage.

Toponyme très répandu comme l'est de manière plus récente le toponyme pré.

Notons l'explication de René Noël (Les localités gaumaises à la fin du Moyen-Age – in PG 1963-1964).

"Les maisons et leur implantation ne forment qu'un aspect des localités. Des jardins, des bonnes terres et des prés l'accompagnent. D'un seul tenant, les parcelles construites occupent de faibles superficies. Elles comprennent le plus souvent un jardin, où les paysans cultivent des légumes et plantent des arbres fruitiers. D'autres dépendances font également partie de la zone de village. Elles ont un nom meix et courtil. Elles se tiennent à proximité des maisons et derrière les jardins, ou bien dans les espaces vides le long des rues. Parfois elles trouvent place au voisinage des paquis, et dans les bourgades, les abords des fossés et des fortifications leur conviennent également. Leur situation suggère assez leur destination : engraissées à l'eau de ferme, ces petites terres se prêtent à la culture intensive; très souvent, elles font couple avec les potagers. Quand au milieu du XVe siècle, les paysans de Ste Marie/Semois entretiennent le meix qui avoisine la demeure seigneuriale, ils le font dès le mois de mars et c'est une corvée de petite culture : elle s'exécute à la bêche et non à la charrue..."

Bûchettes : petit morceau de bois sec, petites bûches. Verhulst (La lorraine belge) rapporte cette coutume : « à la fin du XVIIIe siècle, en pays gaumet. Le vendeur d'un immeuble en conférait la saisine à l'acheteur en lui remettant une bûchette de bois. Cette formalité symbolique était actée dans le contrat de vente, en même temps que la déclaration de l'acheteur qu'il n'agissait pas, comme personne interposée, pour compte de gens de mainmorte. »

Place Communale

Cette appellation fréquente anciennement pour désigner la place devant la mairie est restée pour la place communale de Sainte-Marie, place ceinturée par l'école (de 1832), le presbytère (1841) et le cimetière (mur original de 1725) du village.

Rue de Hertemchamps

Dit aussi Hertauchamps dans un acte du 22/07/1642 cité par TANDEL (Les communes luxembourgeoises – AIAL 1890) qui cite également un autre acte du 18/02/1623 "... de leur part d'un champ situez à hertauchamp...". Toponyme composé d'un patronyme.

HAUST (Enquête dialectale sur la toponymie wallonne 1940-1941 p.67) transcrit l'appellation dialectale en à hértan-tchamp

Rue du Rond

Le nom de rue a pris le nom du lieu.

Tandel (Les communes luxembourgeoises – AIAL 1890) cite le rond preys dans un acte du 26/06/1601

Landin

Hameau de Sainte-Marie abandonné suite à la mort de tous ses habitants lors de la grande peste de 1636. Vraisemblablement dérivé du germanique landa signifiant terre, champ comme le terme néerlandais land. A noter qu'il existe également un anthroponyme germanique Landin.

Tandel signale le registre paroissial de la commune de Sainte-Marie dans lequel on lit en 1637 (après la terrible épidémie de peste de 1636) la note suivante :»Aujourd'hui, j'ai enterré le dernier bourgeois de Landin décimé par la peste, Jean Le petit Gille de Landin».

10. Le Télévie en Gaume

Le 17 janvier 2015 à 20h au Cercle Saint Nicolas à Sainte Marie sur Semois, la compagnie de Nochet, une troupe de théâtre, jouera «Bonne Fête Suzette» au profit du Télévie en Gaume.

Entrées : adultes 8 €, enfants 4€ Réservations : 0473/17.13.52

11. Théâtre au profit du CNCD 11.11.11

Le samedi 28 mars 2015 à 20h, les Scen Impossip joueront à Tintigny au profit du CNCD 11.11.11. leur dernière pièce «Les Fourberies de Scapin».

Synopsis

Durant l'absence de son père, Argante, Octave a épousé une jeune fille pauvre et de naissance inconnue, Hyacinte. Étant donné que les projets du père étaient de lui faire épouser la fille de son ami Géronte, Octave craint le retour d'Argante.



Sylvestre, le valet d'Octave et complice de cette union secrète, est inquiet lui aussi. Aussi la venue de Scapin remonte le moral de tout le monde. Ce dernier promet aux jeunes gens de les aider.

Géronte apprend à son tour le mariage d'Octave et accuse Argante d'avoir mal élevé son fils. Puis Argante retourne l'accusation vers son ami, car son fils aussi s'est engagé envers une égyptienne, Zerbinette, qu'il aime. Sachant que sa liaison a été rapportée à son pére par Scapin, Léandre menace le traître.

Entre temps, Zerbinette se fait enlever par les Égyptiens qui demandent une rançon. C'est grâce à Scapin que le jeune homme réussit à obtenir l'argent de son père....

12. Je cours pour ma forme

Le test final de «Je cours pour ma forme d'Étalle» s'est déroulé le dimanche 14 décembre 2014.

Organisé par le trio Sabine Dazy, Didier Lahure et Frédéric Lequeux, ce rendez-vous a permis à chaque participant de se rendre compte que l'objectif fixé il y a douze semaines, et qui semblait irréalisable pour beaucoup d'entre eux, était bien accessible.

C'est une quarantaine de participants enthousiastes et motivés, qui ont brillamment parcouru les distances proposées à savoir 5 et 10 km! L'ambiance et la convivialité étaient une nouvelle fois au rendez-vous! Que de bonheur, de plaisir et de satisfaction.

L'épreuve s'est clôturée avec la remise des diplômes autour d'un apéritif bien mérité à la salle communale du "18".

L'équipe J.C.P.M.F d'Étalle vous donne d'ores et déjà rendez-vous au printemps prochain pour sa 5ème session déjà. Trois niveaux devraient vous être proposés (0-5km, 05-10km, et 10-15km). Info à suivre sur Facebook ainsi que sur le site www.jecourspourmaforme.be

13. Le Syndicat d'Initiative du Grand Etalle

Une nouvelle année pour toujours plus d'activités.

Besoin d'informations sur votre commune et son histoire, de cartes de balade ou de dépliants touristiques sur votre région, le Syndicat d'initiative vous accueille du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 au 20, rue du Moulin.

Le marché de Noël à peine terminé, le Syndicat d'Initiative se remet à l'organisation de sa traditionnelle Balade Gourmande qui aura lieu le 1er mai 2015. Vous pouvez déjà réserver vos places en téléphonant au 063.45.67.87 et ce jusqu'au 27 avril inclus.

En attendant cette promenade gustative, vous êtes conviés à prendre le chemin de la musicalité en participant à la troisième édition de notre concert classique. La violoniste Jehanne Strepenne accompagnée de musiciens, présentera en l'église de Villers-sur-Semois le 28 février 2015 dès 20h, un concert de musique baroque.

Renseignements et réservations : 063/456787 ou si.etalle@ skynet.be ou http://sietalle.jimdo.com/

L'ensemble de nos animations ne pourrait être possible sans l'aide des dynamiques clubs des jeunes de la commune ou des asbl qui nous assistent sans oublier, les bénévoles motivés qui se reconnaitront sans hésitation.

A eux et à vous tous: Merci! Et de magnifiques fêtes de fin d'années!

14. Les Pompiers d'Etalle

A partir du 1er janvier 2015, la zone de secours intégrant toute la province de Luxembourg sera opérationnelle. Elle couvre les 44 communes et est composée de 14 services d'incendie dont celui d'Etalle.

Les pompiers d'Etalle restent à Etalle. Administrativement, ils ne dépendront plus de la commune mais bien de cette nouvelle entité juridique. Le personnel, les véhicules, le matériel, les emprunts sont transférés de la commune vers la nouvelle zone de secours. Pour toute information, n'hésitez pas à contacter l'Administration Communale.

15. Pénurie d'électricité et plan de délestage

Contact et information : Ehmann Wilma, responsable planification d'urgence à la commune d'Etalle : 063/45.01.27

A l'approche de cet hiver, la Belgique se trouve dans une situation délicate. Si nous connaissons une période prolongée de grand froid sur toute l'Europe, il y a un risque avéré de pénurie d'électricité, résultant principalement d'un déséquilibre entre consommation et production. Sauf incident imprévu, les autorités peuvent détecter ce risque de pénurie et l'anticiper.

Pour éviter ce déséquilibre, et le black-out qui pourrait en résulter, différentes mesures sont prises (utilisation de la réserve stratégique, importations en hausse, etc.). Mais si ces actions ne sont pas suffisantes, il sera nécessaire de diminuer la demande, c'est-à-dire la consommation. Des mesures d'interdiction et de réduction de la consommation à grande échelle pourraient être prises (éteindre les éclairages publics, diminution de la consommation dans les administrations et les entreprises, interdiction d'allumer les éclairages décoratifs, etc.). La nécessité de réduire la consommation d'électricité sera connue 7 jours avant un risque avéré de pénurie. Les ministres compétents avertiront la population de ce risque.

La solidarité sera de mise ! Tous, nous pouvons faire diminuer la consommation globale en diminuant notre propre consommation électrique. Vous trouverez de plus amples informations concernant le risque de pénurie en Belgique et la manière d'agir pour l'éviter sur le site internet www.economie.fgov.be.

Si toutes ces mesures préventives ne permettaient pas de réduire suffisamment la consommation générale d'électricité du pays, il n'y aurait pas d'autre solution pour éviter le black-out que de forcer cette réduction en coupant l'alimentation électrique de certaines zones du pays. Ces coupures momentanées, lors du pic de consommation de fin de journée (entre 17h et 21h), c'est ce qu'on appelle le plan de délestage.

Les ministres compétents décideront, la veille du jour de la pénurie, quelles sont les « zones » (appelées « tranches »), qui seront privées d'électricité. Les 6 tranches sont réparties sur l'ensemble du pays. La commune d'ETALLE se trouve dans la tranche 1. Cependant les villages de Vance et Chantemelle ne sont pas concernés par ce plan de délestage étant donné que l'alimentation en électricité est fournie au départ du Grand-duché de Luxembourg.

Vous serez informés 24h à l'avance du fait que vous risquez d'être privés d'électricité le lendemain, entre 17h et 21h environ. Vous aurez donc la possibilité de vous y préparer. Pour savoir que faire avant, pendant et après une coupure d'électricité, vous pouvez visiter le site www.centredecrise.be.

Le SPF Economie a également ouvert un numéro d'information joignable tous les jours entre 9h et 17h: 0800/120.33, ou via une adresse mail : info.eco@economie.fgov.be.

Le site internet d'ELIA contient des informations sur le risque de pénurie ainsi qu'un FAQ : http://www.elia.be.

L'administration communale d'Etalle, en coordination avec les autorités fédérales et le Gouverneur, se prépare à ce risque de délestage afin que toutes les mesures soient prises pour veiller à la sécurité et l'ordre public.

Si vous devez disposer d'électricité pour des raisons médicales, vous pouvez trouver en complément de cette information une fiche vous permettant de vous faire connaître auprès de l'administration communale.

Fiche d'identification individuelle Nécessité de disposer d'électricité pour raisons médicales

A renvoyer à l'administration communale, à l'attention de : Ehmann Wilma Responsable de la planification d'urgence Rue du Moulin 15 6740 ETALLE

Vous pouvez compléter cette fiche avec l'aide de votre médecin généraliste.



Nom:	Prénom :
Adresse :	
Numéro(s) de téléphone/GSM :	
Date de naissance :	Sexe:
Pour quel motif l'électricité vous est indispensable (type d'appareil) ?	
Nombre d'heures d'autonomie sans électricité ?	
Le cas échéant, date programmée de fin du tra	itement nécessitant un appareil électrique ?
Avez-vous une alternative si vous êtes prévenu	ı(e) la veille ? Oui/Non
Si oui, laquelle ?	
Avez-vous la possibilité de vous rendre chez des proches ? Oui/Non	
Si oui, à quelle adresse ?	
Disposez-vous d'un moyen de transport pour v	ous déplacer ? Oui/Non
Si oui, lequel (véhicule propre, transport par un proche, etc.) ?	
Etes-vous en mesure de vous déplacer seul ? (Oui/Non
Autres remarques ?	

16. Versages sauvages

Dans le but de disposer d'un outil permettant de faire face aux versages sauvages, en date du 4 novembre 2014, le conseil communal d'Etalle a décidé la création d'une taxe communale sur ces versages.

Article 1er - Il est établi, pour les exercices 2015 à 2019 une taxe communale sur l'enlèvement des versages sauvages, exécuté par la commune qui résultent du fait d'une personne, d'une choses ou d'un animal. Est visé l'enlèvement des déchets déposés dans des lieux non autorisés.

Article 2 - La taxe est due solidairement par le propriétaire des lieux, producteur de déchets et la (ou les) personne(s) auteur(s) de l'acte entraînant l'intervention des services communaux et, s'il échet, par le propriétaire et le gardien, au sens de l'article 1385 du Code Civil, de l'animal ou de la chose qui a engendré les salissures

Article 3 - La taxe est fixée comme suit, par enlèvement:

§1 : Petits dépôts : volume inférieur à l'équivalent d'un sac poubelle : 80 €

Dépôts moyens : volume compris entre l'équivalent de 1 et 5 sacs poubelle : 250 €

Gros dépôts : volume supérieur à l'équivalent de 5 sacs poubelle : 500 €

§2 : Si le décompte des frais réels exposés pour l'enlèvement d'un dépôt devait être supérieur aux montants forfaitaires prévus pour la catégorie de déchets définie au §1, la commune facturera le montant des frais réels.

Article 4 – La taxe est perçue au comptant. A défaut, elle sera perçue par voie de rôle.

17. Collecte et traitement des déchets

En date du 4 novembre 2014, le règlement taxe sur la collecte et le traitement des déchets a été adapté afin de tenir compte des personnes âgées vivant dans un home depuis au moins une année et qui néanmoins restent domiciliées à Etalle.

Article 15 - §2

Les personnes se trouvant dans un home ou dans une institution de soin durant toute l'année civile précédent l'année de taxation seront exonérées de la taxe prévue à l'article 7 sur production d'un document prouvant l'éloi-

gnement du domicile durant toute la période considérée.

Le montant annuel de la taxe est fixé à 130,- € par gîte reconnu ou non et à 30 € par chambre d'hôtes ou assimilé reconnue ou non.

Pour les autres cas, les montants demandés pour la collecte et le traitement des déchets restent identiques à ceux de 2014.

Le règlement taxe complet est disponible sur le site de la commune.

18. Redevance sur la délivrance des documents administratifs

Pour les cartes d'identité, passeports et permis de conduire, aucune taxe communale n'est perçue; seul le coût de fabrication est demandé.

Le conseil communal du 4 novembre 2014 a voté une adaptation de la redevance portant uniquement sur les documents d'urbanisme et le livret de mariage.

La redevance est fixée comme suit, par document :

Livret de mariage : 25 € Certificat d'urbanisme n° 1 : 25€

Déclaration d'urbanisme préalable : 30 € Certificat d'urbanisme n° 2 : 40 €

Renseignements urbanistiques : 50 €

Petits permis (au sens de l'article 117, 1° du CWATUP) : 50 € Permis d'urbanisme- sans enquête : 75€- avec enquête : 100 €

La redevance est payable au comptant au moment de la délivrance du document.



19. Concessions de sépulture

Pour les exercices 2015 à 2019 inclus, une redevance sur les concessions de sépulture et les columbariums a été décidée comme suit :

Article 1 : La redevance pour les concessions de sépulture est fixée comme suit : 40 € le m² pour une durée de 30 ans.

La redevance pour les loges de columbarium pouvant contenir 2 urnes est fixée à 500 € par loge pour une durée de 30 ans.

Article 2 : La redevance pour les concessions anticipées est fixée comme suit : 100 € le m² pour une durée de 10 ans.

La redevance pour les loges de columbarium pouvant contenir 2 urnes, octroyées anticipativement est fixée à 600 € par loge pour une durée de 10 ans.

Les mêmes redevances seront dues pour le renouvellement d'une concession anticipée ou d'une loge de columbarium concédée anticipativement.

Par concession anticipée, on entend la réservation d'une parcelle ou d'une loge de columbarium pour une durée de 10 ans n'ayant reçu aucune inhumation ou dépôt de cendres au moment de la demande.

Si une inhumation ou un dépôt de cendres a lieu avant l'échéance du terme de 10 ans, la concession anticipée est changée d'office et gratuitement en une concession de 30 ans, prenant cours à la date de la dite inhumation ou du dit dépôt de cendres.

Article 3 : La redevance pour une concession de sépulture demandée par une personne non domiciliée dans la commune est fixée à 300 € le m² pour une durée de 30 ans.

La redevance pour une loge de columbarium pouvant contenir 2 urnes pour une personne non domiciliée dans la commune est fixée à 800 € par loge.

Ces redevances ne sont toutefois pas applicables :

- 1. aux habitants d'Harinsart (ancienne section de la commune de Villers-sur-Semois avant fusion) ;
- 2. dans le cas d'une demande de concession pour une personne étrangère à la commune, parent au premier degré d'une personne domiciliée dans la commune ;
- 3. aux personnes ayant quitté la commune parce qu'elles ne pouvaient plus vivre seules pour raisons médico-sociales.

Le tarif applicable en l'occurrence est celui fixé à l'article 1.

Article 4 : Les concessions anticipées à des personnes étrangères à la commune ne sont pas autorisées.

Article 5 : La redevance pour les concessions de sépulture renouvelées est fixée à 20 € le m² pour une durée de 10 ans.

La redevance pour les loges de columbarium pouvant contenir 2 urnes renouvelées est fixée à 150 € pour une durée de 10 ans.

Article 6 : La rétrocession de concessions à la commune se fera à titre gracieux.

Article 7 : La redevance est payable au comptant le jour de l'acceptation de la demande de concession ou de renouvellement ou dans les 15 jours qui suivent la réception de la facture.

Article 8 : En cas de non-paiement de la redevance, le débiteur est mis en demeure de payer par courrier recommandé. Les frais administratifs inhérents à cet envoi sont mis à charge du redevable.

A défaut de paiement et pour autant que la créance soit certaine, liquide et exigible, le Directeur financier envoie une contrainte, visée et rendue exécutoire par le Collège communal et signifiée par exploit d'huissier; cet exploit interrompt la prescription. Un recours contre cet exploit peut être introduit dans le mois de la signification par requête ou par citation.

Les frais administratifs visés à l'alinéa 1 sont recouvrés par la même contrainte.

20. Prime communale à la vie chère

Pour 2015, les modalités de liquidation de la prime communale à la vie chère ont été adaptées afin d'avoir la possibilité d'en introduire la demande jusqu'au 31 décembre au lieu du 30 juin. Le paiement sera exécuté en deux rôles soit un premier paiement en août pour les personnes ayant rentré leur demande avant le 30 juin et un second paiement en janvier de l'année qui suit pour les demndes rentrées entre le 1er juillet et le 31 décembre.

Article 7 : La prime sera liquidée aux familles une seule fois par an par enfant soit en août pour les familles ayant introduits leur demande pour le 30 juin et en janvier de l'année qui suit pour les demandes reçues entre le 1er juillet et le 31 décembre (au lieu de : la prime n'est versée qu'une seule fois par an et par enfant).

21. Relevés consommation d'eau

Les relevés de la consommation d'eau pour l'année 2014 doivent parvenir à l'Administration communale d'Etalle pour le 5 janvier 2015 par courrier, par fax ou par e-mail. Noubliez pas de mentionner votre numéro de compteur.

Administration Communale Rue du Moulin, 15 6740 Etalle

Tél: 063/45.51.74 Fax: 063/45.63.27

e-mail : francine.decker@publilink.be Tél : 063/45.01.28 le matin (sauf le lundi)

Les personnes qui, en raison de leur âge ou de leur état de santé, sont dans l'impossibilité de procéder elles-mêmes au relevé de l'index de leur compteur d'eau peuvent s'adresser à l'Administration communale qui enverra le fontainier. La même démarche peut être faite pour signaler tout problème lié à votre raccordement.

L'abonné qui n'aura pas communiqué le nouvel index de son (ses) compteur(s) à l'expiration du délai imparti recevra une facture forfaitaire.

22. Tarification de l'eau pour 2015

Le 4 novembre 2014, le conseil communal d'Etalle a pris acte que le CVA (Coût Vérité Assainissement) est fixé par le SPGE à un montant hors taxes de 1,9350 € par m3 applicable à partir du 1er janvier 2015.

La décision du conseil communal du 20 décembre 2010 relative aux redevances pour la location du compteur d'eau et la fourniture de l'eau de la distribution publique reste d'actualité. Le montant de la distribution reste fixée à 1,67 € pour l'année 2015.

Aussi, le prix du M3 d'eau au 01/01/2015 s'établit comme suit:

Redevance compteur $(20 \text{^*CVD}) + (30 \text{ x CVA}) \\ 0 \text{ à } 30 \text{ m}^3 \\ 0.5 \text{^*CVD} + \text{F.S.} \\ 0.835 + 0.0125 \\ = 0.85 \text{ ∈ / m}^3 \\ \text{de + de } 30 \text{ à } 5000 \text{ m}^3 \\ \text{CVD + CVA + F.S.} \\ 1.67 + 1.9350 + 0.0125 \\ = 3.6175 \text{ ∈ / m}^3 \\ \text{+ de } 5.000 \text{ m}^3 \\ (0.9 \text{^*CVD}) + \text{CVA + F.S.} \\ 3.4505 \text{ ∈ / m}^3 \\ \end{cases}$



23. Maison de l'emploi

Séance d'information animée par le service clientèle de la formation du Forem, le jeudi 22 janvier 2015 à 9h, au centre culturel d'Habay-la-Neuve

Vous cherchez un emploi, et souhaitez suivre une formation professionnelle : apprendre un nouveau métier, vous perfectionner dans celui que vous exercez, acquérir de nouvelles compétences ou des compétences spécifiques dans un secteur de pointe ?

De chauffagiste à délégué commercial, secrétaire commerciale, monteur ossature bois, monteur frigoriste, ou encore analyste business PME; un grand choix de formations dans divers domaines sont accessibles au Forem. D'autres centres de formation offrent également une variété de cours.

Vous souhaitez apprendre ou tester un nouveau métier? Les «essais métiers» vous permettent, dans différents secteurs, de tester 3 métiers pendant 3 semaines, une 4ième pouvant être consacrée à un stage en entreprise.

sur inscription au 063/60.88.40

Permanences « création d'activité » avec Créa-Job.

S'installer comme indépendant, créer sa société. Vous avez un projet d'entreprise, vous souhaitez vous installer comme indépendant. Vous voulez créer votre société. vous cherchez un financement pour vous lancer ?

Créa-job, a.s.b.l. spécialisée dans l'aide à la création d'en-

treprise, vous informe sur les formalités et les aides financières, et vous guide dans la préparation de votre projet.

Tous les deuxièmes jeudis du mois : 8 janvier/12 février /12 mars 2015 de 9h à 12h

sur rendez-vous au 084/46 83 80 www.creajob.be

Permanences de la Défense

Information sur les possibilités de formations et de carrières à la Défense.

Tous les premiers jeudis du mois de 9h à 11h30

Toutes les démarches liées au dossier d'inscription au FO-REM sont réalisées à la Maison de l'Emploi. Le service est accessible à toute personne : demandeur d'emploi, travailleur, étudiant,...

Logistique/documentation

Accès gratuit pour la recherche d'emploi : téléphone, fax, ordinateurs avec Internet.

Documentation, formations, offres d'emploi, journaux (Le Soir, la Voix du Luxembourg, L'Avenir du Luxembourg)

Contact

Maison de l'Emploi d'Etalle Habay Tintigny

Le service est ouvert :

le lundi : 8h30-12h 13h-16h30 du mardi au vendredi : 8h30-12h

Place des Chasseurs Ardennais 8 à ETALLE (sur la place

de l'église)

Infos au 063/60.88.40 maisondelemploi.etalle@forem.

be

24. Fonds des accidents de travail

A. Si vous employez une femme de ménage, un jardinier ou toute autre personne, il est important que vous la ou le déclariez à l'Office national de sécurité sociale et que vous l'assuriez contre les accidents de travail.

Concrètement, vous devez

Vous identifier en tant qu'employeur auprès de l'office national de sécurité sociale

Déclarer le personnel via l'application Dimona

Payer les cotisations sociales requises

Assurer le personnel contre les accidents du travail.

B. Vous avez eu un accident du travail. Votre conjoint, un parent ou un ami se trouve dans cette situation. Vous avez des questions ou vous avez besoin d'aide ?

Si oui, les assistants sociaux du fonds des accidents du travail (www.faofat.be) sont à votre disposition à Libramont, place communale 9 (061/51.01.25), le 2ème lundi du mois de 14h à 16h. Pas de permanence en juillet et août.

25. La Roseraie

En cette fin d'année, nous pouvons tirer un bilan positif de nos diverses activités de 2014.

1. Pirouette et Pot'âgés

Notre projet 'Pirouette et Pot'âgés', déjà relaté dans l'édition de juin 2014, fut une belle réussite.

Les aînés ont fort apprécié les différents moments d'échange avec les enfants.

En dehors du jardinage lui-même, du fait d'enseigner leur savoir-faire, le nom des légumes,....le principal bénéfice est le réel plaisir de se retrouver, et de partager un moment convivial avec les enfants. La mise en place de ce projet a permis de multiplier les contacts entre les enfants de la crèche et les bénéficiaires de la Roseraie et ce parfois sur des sujets bien différents du jardin (invitation à l'anniversaire de la Roseraie, participation à un goûter commun,...)

Nous avons pu évidemment utiliser notre récolte dans les menus proposés à la Roseraie, et ce, sous différentes formes (potage, gratins, gâteaux, salades,....)

Nous en avons aussi fait profiter les enfants puisque les aînés ont apporté une partie de la récolte à la crèche et ont pu, ainsi, visiter le lieu de vie des plus petits et partager le goûter avec les enfants.

Quelques-uns de nos potirons ont également été utilisé dans la confection du potage pour la journée 'Place aux enfants'.

2 Battons un record

Nous avons participé au projet de record de l'écharpe la plus longue de Belgique. Nous avons tricoté environ 22 mètres d'écharpes (cumulés) qui ont été additionnés aux nombreux ouvrages de toute la province, pour ainsi atteindre le record d'un peu plus de 6750 mètres. Record mesuré par huissier le 05 octobre à Neufchâteau au cours d'une rencontre à laquelle nous étions invités.

Ce fut un bel après-midi rediffusé sur TVLux qui avait fixé son objectif sur notre groupe. Nous avons donc eu la joie de nous voir sur le petit écran la semaine suivante.

3. Chanson d'antan

Une Jeune dame, volontaire 'Croix-Rouge' est venue à différentes reprises faire chanter nos aînés sur des airs bien connus d'eux.

Dans la continuité, nous avons participé à un concert donné à Sainte-Marie durant lequel des jeunes filles ont interprété des chansons de Piaf, Adamo, Mistinguett, un répertoire très varié comportant des chansons des années 1920 jusqu'à nos jours.

Parmi elles, l'une des jeunes filles ... est stabuloise . A 17 ans elle mène de front ses études, sa participation à Graine de Stars avec qui elle donne des concerts et a enregistré un CD dont elle a composé le texte.

Nous avons passé un excellent après-midi et avons pris un verre ensemble avant de rentrer chez nous.

26. Croix Rouge

Trois véhicules et plus de dix chauffeurs bénévoles et formés sont disponibles pour effectuer vos transports à caractère médical partout en Belgique à un tarif social. Des véhicules sont équipés d'un dispositif élévateur pour faciliter le transport des personnes à mobilité réduite.

Réservation des transports, si possible 48 heures à l'avance au numéro 063/44.47.39

Une permanence est organisée 3 fois par semaine pour le prêt de matériel sanitaire. Elles ont lieu dans la maison communautaire, place communale à Sainte Marie sur Semois, tous les lundis de 18h à 19h, tous les mercredis de 16h à 17h et tous les vendredis de 18h à 19h. Contact 0490/56.88.10.

La vesti-boutique est installée dans la maison communautaire à Sainte Marie sur Semois et est ouverte le mercredi de 14h à 16h et le samedi de 10h à 12h. Contact 063/67.61.49 et 0498/28.96

Chaque semaine des volontaires formés visitent individuellement des personnes pour leur apporter chaleur et encouragement. Si vous souhaitez une visite amicale régulière ou si vous connaissez des personnes en ayant besoin, pensez à la Croix-Rouge. Contact 063/41.22.83

Don de sang quatre fois par an à Etalle, Habay-La-Neuve, Orsinfaing et Tintigny.



27. Service Répit

Le service « Répit » d'Aide et Soins à Domicile en province de Luxembourg propose aux aidants proches de personnes âgées de souffler pendant 3 jours.

Ce service, dispensé par des professionnels de la santé, peut être proposé aux personnes de plus de 60 ans et/ou aux personnes souffrant de démence, Alzheimer, Parkinson, etc.

Le coût de la prise en charge de trois jours se situe seulement entre 90 et 120€.

Pour toute information complémentaire 063/23.04.04

28. Cuestas

Pédag'EC : un simulateur en Eco-Construction....un outil d'aide à la décision !

En phase de projet, de construction, d'aménagement, de rénovation,... le simulateur Pédag'EC deviendra très vite votre outil de référence. Toute personne désireuse d'intégrer l'éco-construction et le recours aux produits naturels peut, avec ce logiciel libre, se projeter en moins de 15 minutes, dans une configuration dynamique personnalisable pour obtenir une évaluation établie autour de différents indicateurs :

les besoins de chauffage, les coûts initiaux et sur 20 ans, les performances des systèmes techniques, la gestion de l'eau, les émissions de CO², le confort ou encore la santé,

Cet outil, développé dans les cadre des projets Leader et porté par Cuestas, en partenariat avec les GAL de Saint-Vith et de Rédange Wiltz, s'adresse tant aux entrepreneurs du secteur de la construction, qu'aux architectes ou aux particuliers,.... Les utilisateurs de Pédag'EC peuvent donc, en temps réel, évaluer l'impact de leur choix en terme de durabilité, approfondir leurs connaissances via les « Liens Utiles » et les rubriques « En savoir Plus » et bien entendu, opérer des choix stratégiques, philosophiques et raisonnés quant à leurs projets de construction et de rénovation.

Le logiciel Pédag'EC est libre et disponible en français et en allemand sur le site www.pedagec.eu

29. La Zone de Police de Gaume vous informe ...

Circulation dans les ronds-points et utilisation des clignotants dans ceux-ci.

- 1) Quel que soit le type de rond-point, il ne faut pas utiliser ses clignotants pour y entrer, mais bien pour en sortir (19.2.1° cdlr).
- 2) Dans un rond-point avec bandes de circulation: tout changement de bande nécessite l'usage des clignotants gauches ou droits (13 cdlr), c'est pareil que sur n'importe quelle autre voirie. Le conducteur qui se trouve sur la bande de gauche et qui veut sortir doit au préalable serrer le bord droit de la chaussée (19.2.2°cdlr), ce qui veut dire que nombre de conducteurs sont en faute quand ils quittent un rond-point en partant directement de la bande de gauche à hauteur de la sortie. Ce faisant, ils ne sont bien évidemment pas prioritaires sur les usagers circulant sur la bande de droite, qu'ils aient ou non utilisé correctement leurs clignotants.
- 3) Dans un rond-point sans bande de circulation : c'est plus délicat...
- Explication: d'une part, un déplacement latéral nécessite théoriquement l'emploi des clignotants (13 cdlr), mais, d'autre part, il n'est pas obligatoire de serrer la droite dans un rond-point (9.3.1 al3 cdlr) sauf pour en sortir, ce qui fait qu'on n'imagine pas imposer les clignotants vers la gauche puis vers la droite pour un conducteur qui coupe au plus court, comme on le voit souvent, au sein de cette unique bande de circulation, et quand la voirie est bien dégagée. Par contre, si une circulation en file s'y est instaurée, l'utilisation des clignotants va bien entendu s'imposer pour changer de file (vers la gauche comme vers la droite).
- 4) A l'exception de ce qui vient d'être dit ci-dessus, l'usage des clignotants de gauche en continu (situation régulièrement observée), comme pour montrer qu'on ne quitte pas le rond-point n'est pas conforme au cdlr, car le conducteur ne fait que suivre le tracé de la chaussée circulaire et n'a pas besoin, dans ce cas, d'utiliser ses clignotants.

30. Camp Militaire de Lagland

Pour rappel, le camp militaire de LAGLAND n'est pas ouvert au public et n'est pas un lieu de promenade en raison des activités militaires qui s'y déroulent en permanence y compris le week-end.

31. CPAS - Allocations de chauffage

Types de combustibles :

- Gasoil de chauffage;
- Pétrole lampant (C):
- Gaz propane en vrac (pas en bombonne).

Catégories 1) Statut BIM ou OMNIO

Revenus BRUTS imposables du ménage ne dépassant pas 16965.47€

+ 3140.77€par personne à charge.

2) Faibles revenus

Montant des revenus BRUTS imposables du ménage inférieur ou égal à 16965.47€

- + revenu cadastral (*3) des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage
- + 3140.77€ par personne à charge.

3) Personnes endettées

Personnes bénéficiant:

- d'une médiation de dettes,
- d'un règlement collectif de dettes, et qui sont incapables de payer leur facture de chauffage

Pour les combustibles livrés en grande quantité, l'allocation varie entre 14 cents et 20 cents/litre.

Livraison durant l'année civile : Du 1 janvier au 31 décembre

Allocation maximum par ménage : 1500 litres.

NB: Achat à la pompe allocation forfaitaire de 210 €

Documents à emporter

Carte d'identité
Copie de la facture ou du bon de livraison.

Carte d'identité
Preuve de revenus
Copie de la facture ou du bon de livraison

Carte d'identité
Décision ou attestation de médiation de dettes.
Copie de la facture ou du bon de livraison



32. Ramassage des sapins de Noël

Une opération de ramassage des sapins de Noël est organisée dans différents villages de la commune avec la collaboration des associations de jeunesses locales.

Vance et Villers Tortru, le 10 janvier 2015

Sainte-Marie sur Semois, le 11 janvier 2015

Villers sur Semois et Mortinsart, le 11 janvier 2015

Dans les autres villages, le ramassage aura lieu durant la semaine allant du 12 janvier 2015.

33. Fermeture de l'Administration Communale

L'administration communale d'Etalle fermera ses portes:

du 24 décembre à 12h00 au samedi 27 décembre 2014 inclus; du 31 décembre à 12h00 au samedi 03 janvier 2015 inclus.

34. Passeport Biométrique

L'administration communale dispose d'un système biométrique pour la commande des passeports.

Ceci implique la prise d'empreintes et le scanning de la photo d'identité. Ces opérations sont réalisées : du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et le mercredi de 13h30 à 16h30 le samedi UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Les rendez-vous du samedi doivent être pris auprès de Madame Christine Dodeur au 063/45.01.18 ou de Madame Carine Ridole au 063/45.01.19.

35. Vente de lots de bois de chauffage

La vente de lots de bois de chauffage a eu lieu le vendredi 12 décembre 2014 au complexe à Etalle. Les bois invendus à l'issue de la séance sont vendus par soumission dans les 15 jours qui suivent.

Les soumissions sont à adresser à l'Administration Communale d'Etalle ou à remettre en mains propres au Président de la vente avant le début de la séance.

L'ouverture des soumissions est fixée à la date du 27 décembre à 11h à la maison communale. Le formulaire de soumission est disponible à l'administration communale - service population ou peut être téléchargé sur le site communal.

Les lots remis en vente correspondent aux numéros : 161/37 162/38 163/39 169/45 170/46 172/48 180/56 181/57 183/59 et 184/60.

36. Voeux communaux

La présentation traditionnelle des vœux communaux aura lieu le vendredi 16 janvier 2015 à 19h au Complexe sportif et culturel d'Etalle.

Vous y êtes toutes et tous cordialement invités. Merci néanmoins de confirmer votre participation en précisant le nombre d'adultes et d'enfants de moins de 12 ans en vous inscrivant à l'administration communale avant le mardi 13 janvier 2015.

Tél 063/45,51,74 Fax: 063/45.63.27

Email: anne-marie.dourte@publilink.be

37. Agenda

Créa-job

08/01/2015 Pemanence «création d'activitésé de 09h00 à 12h00 sur rdv 084.46.83.40

Org. : Maison de l'emploi

Championnat provincial

11/01/2015 Catégorie Poussins de 10h00 à 17h00 Org. : VC Stabulois

Reprise des cours du CEA

12/01/2015 Ateliers Art Dys, Leon'art, Art d'ados Aux horaires habituels 0498.59.71.22 Org. : Centre d'Eveil Artistique

Assemblée générale

13/01/2015

18, rue du moulin à 20h00

Org. : Syndicat d'initiative d'Etalle

Les histoires contées par Francine

14/01/2015

Bibliothèque de 16h à 17h Org. : Bibliothèque communale

Séance dinformation

22/01/2015 centre culturel d'Habay La Neuve sur inscription au 063.60.88.40 Org. : Maison de l'emploi

Championnat provincial

11/01/2015 Catégorie Minimes de 10h00 à 17h00 Org. : VC Stabulois

Les histoires contées par Francine

28/01/2015 Bibliothèque de 16h à 17h

Org. : Bibliothèque communale

Démonstrations culinaires

21/01/2015 Cercle St Blaise à 20h00 Org. : ACRF Etalle

Atelier Floral

02/02/2015 20h00 - complexe sportif d'Etalle 063.45.61.34 Org. : Cercle horticole

Assemblée générale

06/02/2015 Salle de l'Harmonie à Etalle à 21h30 Org. : Harmonie La Stabuloise

Soirée Gaumaise

07/02/2015

à partir de 19h00 - 158, rue du Bru à Vance Org. : Comité de gestion du Cercle Saint-Joseph

Rentrée du Patro

08/02/2015

Org.: Patro Stabushaïa

Assemblée générale

08/02/2015 10h00 - 063.45.66.61 Legardonstabulois.be Org.: Le gardon stabulois

Randonnée d'Hiver

08/02/2015

Ancien Lavoir -Ste Marie / Semois 063.45.68.61 - www.lescyclosdelagaume.be

Org.: Les cyclos de la Gaume

Exposition à la maison communale

à partir du 09/02/2015 Genevuève Legros 063.45.51.74

Org.: Administration Communale d'Etalle

Assemblée générale

09/02/2015 20h00 - 18, rue du moulin 063.45.61.34

Org.: Cercle horticole

Les histoires contées par Francine

11/02/2015

Bibliothèque de 16h à 17h Org. : Bibliothèque communale

Créa-job

12/02/2015

Pemanence «création d'activitésé de 09h00 à 12h00 sur rdv 084.46.83.40

Org. : Maison de l'emploi

Thé dansant

15/02/2015

Complexe sportif dEtalle à 14h00 Org. : Harmonie La Stabuloise

Stage de carnaval

16/02/2015 au 20/02/2015 de 14h00 à 17h00 0498.59.71.22

Org.: Centre d'Eveil Artistique

Démonstrations culinaires

18/02/2015

Cercle St Blaise à 20h00 Org. : ACRF Etalle

Activité Patro

22/02/2015

Org.: Patro Stabushaïa

Dîner annuel du cercle horticole

22/02/2015

inscriprions: 063.45.61.34 Org. : Cercle horticole

Atelier Floral

23/02/2015

20h00 - complexe sportif d'Etalle

063.45.61.34

Org. : Cercle horticole

Les histoires contées par Francine

25/02/2015

Bibliothèque de 16h à 17h Org. : Bibliothèque communale

Concert de musique baroque

28/02/2015

Eglise de Villers-sur-Semois si.etalle@skynet.be – 063456.787 Org. : Syndicat d'Initiative

Théâtre :Scen'impossip

28/02/2015

20h00 à Heinstert

0498.66.17.53 - www.scenimpossip.be

Org.: Scen'impossip

Souper Patro

01/03/2015

Présentation du camp aux parents

Org.: Patro Stabushaïa

Activité Patro

08/03/2015

Org.: Patro Stabushaïa

Les histoires contées par Francine

11/03/2015

Bibliothèque de 16h à 17h Org. : Bibliothèque communale

Démonstrations culinaires

11/03/2015

Cercle St Blaise à 20h00 Org. : ACRF Etalle

Créa-iob

12/03/2015

Pemanence «création d'activitésé de 09h00 à 12h00 sur rdv 084.46.83.40

Org. : Maison de l'emploi

.

Semaine sans pesticide 20/03/2015 au 30/03/2015

20/03/2013 80 30/03/2013

Ouverture de la nêche

21/03/2015

en 1ère catégorie - tous les ruisseaux sauf la Semois 06h25 - 063.45.66.61

Legardonstabulois.be
Org.: Le gardon stabulois

Grand Feu de Villers

21/03/2015

Org.: CDJ Villers/Mortinsart

Activité Patro

22/03/2015

Org.: Patro Stabushaïa

Atelier Floral

23/03/2015

20h00 - complexe sportif d'Etalle

063.45.61.34

Org. : Cercle horticole

Les histoires contées par Francine

25/03/2015

Bibliothèque de 16h à 17h Org. : Bibliothèque communale

Bourse aux vêtements

28/03/2015

Complexe sportif de 9h à 13h dépôt 27/03/2015 de 18h30 à 21h00

0497.42.47.57

Org.: Ligue des familles

Grand Feu Chantemelle

28/03/2015 Org: GAC

Théâtre: Scen'impossip

28/03/2015

20h00 à Tintigny

Au profit du CNCD 11.11.11

0498.66.17.53 - www.scenimpossip.be

Org.: Scen'impossip

Foire aux plantes

29/03/2015

10h00 - 18h00 au complexe sportif d'Etalle Entrée 2 euros - gratuit pour les membres

063.45.61.34

Org.: Cercle horticole

Atelier Floral

30/03/2015

20h00 - complexe sportif d'Etalle

063.45.61.34

Org.: Cercle horticole

L'agenda complet est disponible sur le site d'Etalle:

www.etalle.be

Si vous êtes une association de la commune et que vous avez un évènement à intégrer, veuillez contacter l'administration communale

063.45.51.74 - anne-marie.dourte@publilink.be

38. Contacts

Administration communale d'Etalle

Rue du Moulin 15 6740 Etalle

Tél: 063/45.51.74 Fax: 063/45.63.27

Mail: anne-marie.dourte@publilink.be

Secrétariat

Dourte Anne-Marie 063.45.01.16 Parfondry Brigitte 063.45.01.15

Receveur

Detinne Agnès 063.45.01.12 Ehmann Wilma 063.45.01.27

Etat Civil

Andreux Martine 063.45.01.21

Population

Ridole Carine 063.45.01.19 Dodeur Christine 063.45.01.18

Taxes

Decker Francine 063.45.01.28

Travaux

 Dossogne Francis
 063.45.01.20

 Godard Philippe
 063.45.01.23

 Etienne Noo
 063.45.01.23

 Lopez Laura
 063.45.01.17

 Médard Sébastien
 063.45.58.78

Urbanisme

Focant Serge 063.45.01.24 Turbang Grégory 063.45.01.10





Pirouette

La crèche fête ses 20 ans avec petits et grands

Les poissons de l'Illé quitte leur étang pour sillonner la Semois et la Rulles

Vendange de l'Illé

La vie à Etalle

Madame Lucie Rock a la Apprendre ensemble c'est joie de fêter ses 105 ans entourée de sa famille

Joyeux anniversaire

Je cours pour ma forme

12 semaines pour atteindre son objectif! Le défi relevé brillamment par les participants.

un véritable jeu d'enfant!

Place aux enfants



MAIRIE D'ETALLE

Geneviève Legros

EXPOSITION 09 février 2015 - 11 avril 2015



Administration Communale d'Etalle

Espace d'accueil et Salle du Conseil - Rue du Moulin, 15 à 6740 Etalle

Entrée libre - Ouvert : horaire de la Commune ou sur rendez-vous Présence de l'artiste les samedis 28/02 et 28/03 sauf mariage Sur rendez-vous : Geneviève Legros - +32 (0) 497 84 12 89